

Mémoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est Avis sur l'avenir de la forêt

Identification

Nom de l'organisme :
MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Personnes ressources :
Louis Ouellet, préfet
Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement du territoire

Adresse :
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3

Téléphone :
418 668-3023

Courriel :
info@mrclac.qc.ca

Site Web :
www.mrclacsaintjeanest.qc.ca

Table des matières

<i>Sommaire exécutif</i>	3
<i>Introduction</i>	4
<i>Une consultation avec une vision partielle</i>	4
<i>L'action de la MRC dans son milieu</i>	5
<i>Présentation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est</i>	6
<i>Caractéristiques du territoire de la MRC</i>	6
<i>Aménagement durable et productivité des forêts</i>	6
<i>Planification des interventions et approvisionnement des bois</i>	9
<i>Conclusion</i>	10

Sommaire exécutif

Dans le cadre de la démarche participative de consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts sur l'avenir de la forêt, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a formulé 12 recommandations qui concernent autant l'aménagement des forêts que les conditions dans lesquelles agissent les entreprises de transformation des produits forestiers sur son territoire.

Dans un contexte de réchauffement climatique, la MRC et les municipalités désirent s'assurer de pouvoir bénéficier d'une forêt productive et en santé autant pour agir en tant qu'outil de lutte aux changements climatiques que de levier économique fort pour son territoire. Les effets des changements climatiques sur les forêts sont déjà ressentis sur notre territoire et nous pouvons déjà conclure que la forêt qui prévaudra dans la région en 2100 ne ressemblera pas à celle qui était en place avant sa colonisation.

La MRC souhaite mettre l'accent sur l'importance de la filière bois pour son territoire et sur les nombreuses opportunités qui découleront dans les prochaines années pour des produits de substitution dans le contexte de lutte aux changements climatiques. La région doit être prête à profiter des opportunités qu'offrira son milieu forestier et espère que les entreprises pourront agir dans un contexte de prévisibilité favorable aux investissements.

La MRC recommande :

- De laisser de côté les états de référence de la forêt québécoise en tant que balises à atteindre dans la mise en œuvre des orientations de l'aménagement écosystémique.
- D'élaborer, de concert avec les chercheurs et les spécialistes du climat, une forêt souhaitée pour l'adaptation et la résilience aux changements climatiques.
- D'ajuster les objectifs d'aménagement écosystémiques inclus dans la planification tactique afin de mettre en place des stratégies permettant de réduire l'écart entre la forêt souhaitée et la forêt actuelle.
- D'assurer que chaque hectare d'investissements sylvicoles soit suivi dans le temps et produit le retour escompté à terme.
- D'assurer que les rendements utilisés dans les modèles de croissance utilisés pour le calcul de possibilités forestières correspondent aux rendements réels des travaux sylvicoles autant pour le rendement par unité de surface qu'en termes de superficie totale.
- De mettre en place les conditions nécessaires pour valoriser chaque mètre cube de bois non désiré ou sans preneur dans les chantiers de récolte, notamment par le développement de la filière du bois énergie.
- De réfléchir au déploiement de la planification forestière opérationnelle pour minimiser le déplacement des machineries dans la saison par une plus grande concentration des chantiers et en favorisant les zones d'intensification de la production ligneuse les plus rapprochées des usines de première transformation.
- D'assurer une intégration des besoins en chemins entre les différents acheteurs de bois et bénéficiaires de garanties d'approvisionnement, ainsi que les besoins liés aux travaux sylvicoles non commerciaux.
- De confier à des intervenants régionaux la réalisation d'un plan de gestion des chemins multiresources visant à pérenniser les infrastructures existantes en forêt publique et en minimiser les impacts environnementaux à long terme.
- Doter les régions d'un financement conséquent pour le maintien et/ou la fermeture des chemins multiusages en fonction des orientations contenues dans leur plan de gestion des chemins multiresources.
- D'accroître le niveau d'implication des instances régionales dans les orientations d'aménagement forestier.
- De simplifier les cartes de consultation publique pour mieux refléter les travaux à venir sur le territoire lors des consultations publiques.

Introduction

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est accueille favorablement la démarche entreprise par le gouvernement du Québec concernant la réflexion sur l'avenir de la forêt. **Elle souhaite que les solutions proposées lors de cette réflexion favorisent un développement plus harmonieux de l'activité de récolte forestière et une meilleure conciliation des usages sur le territoire.**

La MRC soumet ce mémoire en sa qualité de structure politique et administrative agissant en tant qu'actrice majeure du développement.

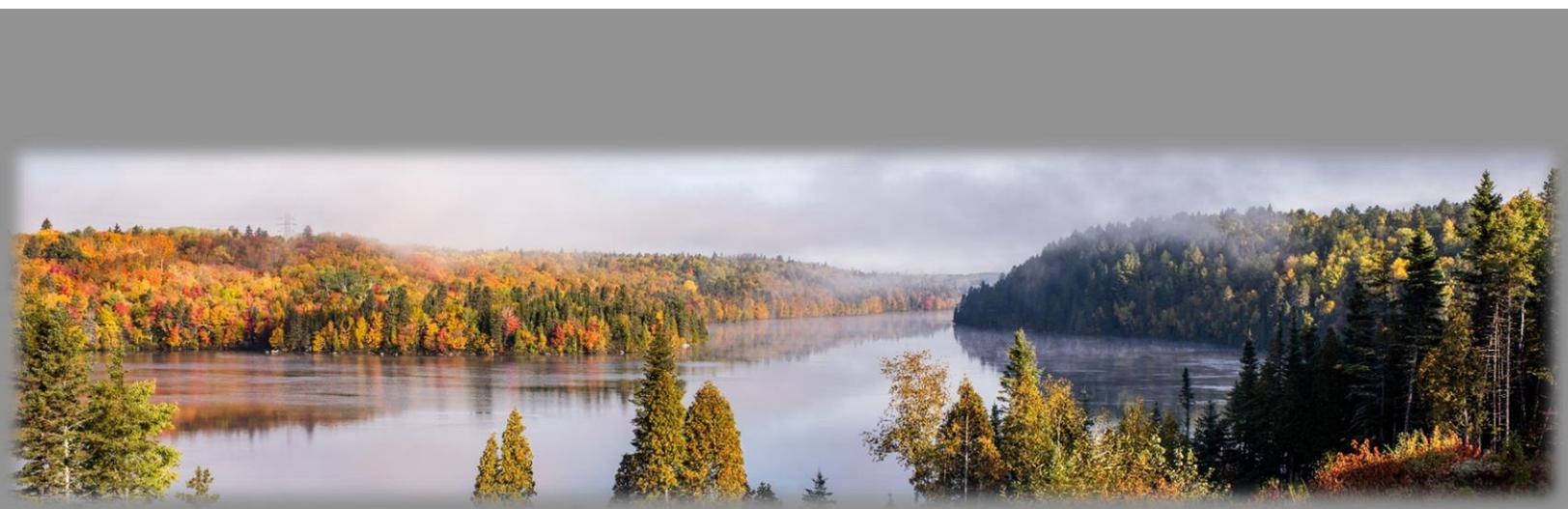
Forte de plus de 40 ans d'implication dans son milieu, la MRC a développé une large expertise concernant l'intervention publique sur son territoire. Elle possède un point de vue privilégié sur les enjeux concernant le développement de son milieu. Responsable de l'aménagement du territoire à l'échelle régionale, la MRC est en mesure de soumettre des éléments de réflexion sur le développement des activités sur les territoires forestiers de la MRC.

Une consultation avec une vision partielle

Bien que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est salue la démarche participative du MRNF, **elle considère que le moment choisi pour la mener empêche les intervenants d'avoir une vision globale des enjeux pour le territoire.** Il serait peu productif de faire l'historique des différentes initiatives gouvernementales visant la protection du caribou forestier, mais la population ne connaîtra vraisemblablement pas les impacts sur les approvisionnements forestiers de la mise en œuvre du plan caribou dans la région avant la fin de la présente consultation. Plusieurs échos laissent entrevoir des impacts significatifs, mais nous sommes appelés à nous positionner sur l'avenir des forêts sans connaître le nouveau contexte dans lequel œuvrera cette industrie à l'avenir.

Mentionnons aussi la prochaine mise en œuvre des objectifs de protection de 30 % du territoire québécois qui amènera, si le passé est garant de l'avenir, une nouvelle période d'incertitude sur la prévisibilité de l'approvisionnement des usines de transformation primaire situées sur notre territoire.

Le territoire de la MRC est situé en totalité dans le Nitassinan délimité dans l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) signée en 2004. Il couvre la quasi-totalité de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'EPOG prévoit la reconnaissance, la confirmation et la continuation sur Nitassinan, des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, de chacune des quatre Premières Nations innues de Mashteuiatsh, Essipit, Nutashkuan et Pessamit. Ces droits protégés par le traité à venir s'exerceront selon les effets et modalités prévues au traité, pour les Premières Nations qui en seront signataires.



L'action de la MRC dans son milieu

Avant de faire état de notre point de vue sur la question de l'activité forestière vécue sur notre territoire et pour définir clairement le contexte de notre intervention, il est nécessaire dans un premier temps de présenter un bilan global de l'évolution de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est depuis sa création. Il est important aussi de bien comprendre l'action de la MRC à l'intérieur de son propre milieu.

En tant que partenaire du développement de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a suivi l'itinéraire de bon nombre de municipalités régionales de comté et débordé le strict cadre de l'aménagement du territoire pour entreprendre ou participer à des actions qui ont des effets structurants sur le développement de son milieu. Elle s'est donné des moyens d'intervention pour mettre en œuvre, avec ses partenaires de la région, des objectifs et des projets de développement sur le territoire. Elle a procédé elle-même ou par le biais d'organismes sans but lucratif à la mise en œuvre de projets structurants : piste cyclable ceinturant le lac Saint-Jean (Véloroute des Bleuets), aire faunique communautaire pour restaurer la ouananiche (le CLAP), partenariat dans la gestion touristique, gestion des terres publiques intramunicipales (déléguataire de ces terres depuis avril 1997), etc.

Bien que la superficie du territoire de la MRC pouvant faire l'objet d'exploitation forestière demeure relativement faible par rapport aux autres MRC de la région, la superficie forestière productive de notre territoire s'élève à un peu plus de 205 000 ha au total. La majorité de cette superficie se situe dans les unités d'aménagement (69 %) et en petite forêt privée (30 %). Finalement, mentionnons aussi les territoires forestiers résiduels sous gestion par la MRC qui comprennent un autre 7 % des forêts productives a généré la mise en marché de plus de 100 000 mètres cubes de bois depuis 2017 au profit des municipalités locales.

Par contre, la forêt est un moteur socioéconomique indispensable pour la MRC comme pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Plusieurs villes et villages dépendent de la forêt sur le territoire. L'écosystème autour de la forêt est intégré et diversifié. La région compte pour le quart des approvisionnements forestiers résineux du Québec. Voici les entreprises et emplois directs de la filière forestière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en 2021.

Secteurs	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Aménagement forestier	13	381
1 ^{ère} transformation	9	529
2 ^{ème} et 3 ^{ème} transformation / Valeur ajoutée	10	156
Pâtes et papier	1	372
Transport et produits forestiers	6	44
Total	39	1 482

Source : Développement économique 02. Liste des industries et commerces 2021

En effet, le territoire de la MRC compte une papetière, des sociétés forestières privées dans le bois d'œuvre et le sciage, des coopératives forestières, des sociétés sylvicoles, des entrepreneurs forestiers et sylvicoles, des équipementiers, des sous-traitants et fournisseurs qui sont liés à la forêt et qui contribuent au maintien de la vitalité économique de plusieurs des municipalités de la MRC. La filière forestière de la MRC est composée de 39 entreprises qui comptent un grand total de 1 482 emplois directs en 2021. Il y a plus de 3 700 travailleurs.euses dans le secteur forestier, incluant tous les emplois indirects et induits qui en découlent (ISQ, 2021).

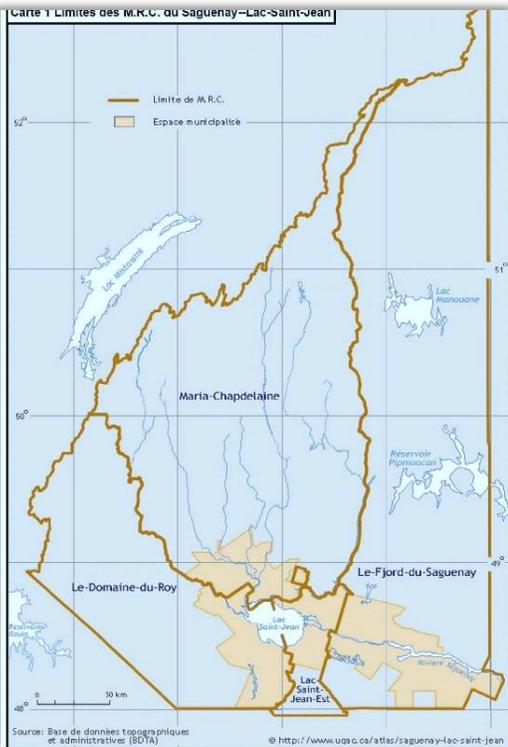
Les usines de sciage représentent la porte d'entrée pour la filière de transformation et mise en valeur de la ressource forestière. Au registre des droits forestiers consentis par le MRNF, les usines situées sur le territoire de la MRC détiennent un peu plus de 1 million de mètres cubes de bois en garanties d'approvisionnement (GA) pour des essences résineuses, soit 30 % des GA de volumes provenant des unités d'aménagement de la région. Ajoutez à cela l'une des trois usines de pâtes et papiers de la région ainsi que la seule usine de sciage de feuillus de qualité de la région, il est relativement simple de comprendre l'importance de cette industrie pour notre territoire.

Présentation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Située au cœur de la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est la plus petite de la région en termes de superficie. Toutefois, elle est la plus peuplée après la ville de Saguenay, avec une population de 53 602 habitants en 2021.

Plus de la moitié de la population de la MRC (57,8%) se trouve sur le territoire de l'une des 14 municipalités la composant. Cette configuration implique une densité relativement importante pour une MRC située dans une région périphérique. La MRC présente la plus forte densité de population des 4 MRC de la région.

Selon l'endroit où nous situons sur le territoire nous sommes à +/- 5,5 heures de route de la région métropolitaine, à +/- 3,5 heures de la Capitale Nationale et à +/- 1 heure de Saguenay.



La MRC se situe en partie en bordure du lac Saint-Jean qui est le plus grand lac habité du Québec et le territoire est bordé par d'impressionnantes rivières : la rivière Péribonka, la rivière Métabetchouane, la Grande Décharge et le Saguenay.

Caractéristiques du territoire de la MRC

- **53 602 habitants en 2021**
- **Superficie de 2 946 km² (incluant TNO aquatique)**
- **14 municipalités**
- **3 secteurs géographiques distincts**
 - Le secteur nord 16% de la population- 49% du territoire municipalisé
 - Une ville centre (Alma)- 58% de la population- 13% du territoire municipalisé
 - Le secteur sud 26% de la population - 38% du territoire municipalisé
- **Poids démographique de la MRC dans la région administrative (2021) : 36%**
- **Proportion de milieux humides sur le territoire municipalisé : 21%, dont 76% sont constituées de tourbières localisées dans le secteur nord de la MRC**

Le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est présente plusieurs spécificités qui le démarque tant d'un point de vue régional que provincial. L'économie régionale est d'une impressionnante diversité. En effet, **l'assise industrielle, composée de la 1^{ère} transformation (forêt et aluminium) demeure solide malgré des facteurs externes. L'autre grand secteur économique qui traduit l'unicité du territoire est le monde agricole.** Il constitue le principal vecteur d'occupation durable du territoire. La production agricole importante offre des opportunités de transformer davantage. **Le territoire présente des particularités distinctes sur fond de nordicité et d'agro-boréalité. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte d'ailleurs la plus importante concentration de fermes laitières dans la région.** Le secteur commercial et celui des services sont principalement concentrés à Alma.

Aménagement durable et productivité des forêts

L'aménagement écosystémique est à la racine même du nouveau régime forestier, comme en veut sa mention à l'alinéa 1 de l'article 1 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). Ce même document le définit comme un aménagement qui consiste à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Cette logique veut que, plus l'état des forêts aménagées est maintenu proche de celui des forêts naturelles, meilleures seront les probabilités que les espèces fauniques et floristiques y trouvent des conditions d'habitats auxquelles elles sont adaptées. La forêt préindustrielle est une forêt qui s'est mise en place au petit âge glaciaire et qui a évolué sur la base des perturbations naturelles liées au climat de cette époque et aux perturbations anthropiques liées à l'occupation du territoire par les Premières Nations. Laisser évoluer la forêt actuelle sans perturbation

anthropique ne permettra pas de retrouver une structure semblable à celle qui prévalait à l'époque préindustrielle... L'assemblage d'espèces végétales et animales présentes à l'époque préindustrielle ne pourrait pas se maintenir dans le climat qui prévaudra dans nos forêts dans 40 ou 50 ans... Les efforts engagés dans la mise en œuvre d'une approche visant le retour de cette forêt sont voués à l'échec. L'approche d'aménagement en tant que tel n'est pas nécessairement mauvaise, mais peut être que le point de comparaison choisi devrait être revu.

Pourquoi ne pas définir un concept de forêt résiliente ou de forêt désirée pour faire face aux conditions climatiques projetées qui servirait de base aux stratégies d'aménagement en remplacement de la forêt préindustrielle ? Cette forêt souhaitée devra être définie sur des bases de la résilience aux changements climatiques.

La MRC recommande :

- De laisser de côté les états de référence de la forêt québécoise en tant que balises à atteindre dans la mise en œuvre des orientations de l'aménagement écosystémique.
- D'élaborer, de concert avec les chercheurs et les spécialistes du climat, une forêt souhaitée pour l'adaptation et la résilience aux changements climatiques.
- D'ajuster les objectifs d'aménagement écosystémiques inclus dans la planification tactique afin de mettre en place des stratégies permettant de réduire l'écart entre la forêt souhaitée et la forêt actuelle.

Intensification de la production forestière

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier et ce, dans le but de maintenir dans le temps la prévisibilité des approvisionnements forestiers disponibles en essences désirées par les entreprises de la région. Comme le constatait bien le Forestier en chef dans son avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* de 2017, la superficie destinée à la production ligneuse est en constante diminution sur le territoire québécois depuis 1990. Si bien que les efforts sylvicoles mis de l'avant dans les régions ne transparaissent pas dans les allocations de bois pour la transformation primaire. Pourtant, les effets sur la production de bois de ces investissements dans le temps sont bien documentés. Que ce soit par la gestion de la densité et de la composition du peuplement en essences désirées, par la répartition du volume sur un plus petit nombre de tiges ou par le déplacement dans le temps de la disponibilité du bois en fonction des besoins en approvisionnement.

Le coût des travaux sylvicoles par rapport à leur rendement a toujours été une question épineuse dans le contexte forestier québécois et ils le sont d'autant plus que le coût pour la réalisation de ces travaux a augmenté de façon importante ces dernières années. Le forestier en chef fait état, dans le cadre de la détermination des possibilités forestières 2023-2028, d'une portion significative des plantations passées auxquelles ne peut être attribué un rendement de plantation à cause d'un changement dans la composition ou une croissance insuffisante constatée dans l'inventaire écoforestier.

La MRC recommande :

- D'assurer que chaque hectare d'investissements sylvicoles soit suivi dans le temps et produise le retour escompté à terme.
- D'assurer que les rendements utilisés dans les modèles de croissance utilisés pour le calcul de possibilités forestières correspondent aux rendements réels des travaux sylvicoles autant pour le rendement par unité de surface qu'en termes de superficie totale.

Contribution des forêts au cycle du carbone

Le secteur forestier est considéré contributeur à la réduction des émissions de carbone dans l'atmosphère, à la condition d'une amélioration de son bilan global de carbone, lorsque comparé à un scénario de référence. Le Forestier en chef a développé des méthodes de modélisation permettant d'utiliser les outils de comptabilisation du carbone reconnus par la communauté scientifique, tel que le *Modèle générique du bilan du carbone* (MGBC). Le rapport sur le bilan provincial du carbone forestier – Période 2023-2028 démontre la maîtrise de cette modélisation par l'équipe du Forestier en chef. Ce rapport démontre aussi que les objectifs d'une stratégie d'aménagement forestier pourraient viser à optimiser la fonction de stockage de carbone dans les forêts plutôt que de viser à maximiser la possibilité forestière comme c'est le cas actuellement. Finalement, la grande dimension manquante à ce rapport est l'intégration du pouvoir de substitution des produits forestiers après leur récolte.

La substitution consiste à remplacer un produit fortement émetteur de GES par un autre à plus faible empreinte. Par contre, le gain en réduction d'émissions est généralement comptabilisé par l'entité qui effectue la substitution plutôt que l'entité qui produit le bien faible en carbone. Peu importe, il s'agit probablement du domaine pour lequel la forêt québécoise peut le plus contribuer. Que ce soit par le remplacement de produits dont le processus de fabrication implique directement des hydrocarbures, dont la production nécessite une grande quantité d'énergie fossile ou simplement en utilisant les produits forestiers en tant que source d'énergie lorsque les énergies renouvelables ne sont pas disponibles, les produits issus de la forêt québécoise doivent être disponibles sur les marchés à prix compétitifs afin de lutter adéquatement contre les changements climatiques. L'utilisation du bois en tant que source d'énergie représente un secteur de développement très prometteur, mais qui demeure embryonnaire. Le *Portrait statistique 2022 des ressources et industries forestières au Québec* publié par le MRNF montre que le prix de l'énergie produite à partir de granules de bois est désormais presque équivalent au prix de l'énergie produite à partir de pétrole en Amérique du Nord. Cette situation est même encore plus amplifiée en Europe avec les enjeux politiques et économiques engendrés par le conflit en Ukraine. Il y a un contexte favorable au développement de la filière du bois énergie tant pour la consommation locale avec la plus faible disponibilité de l'hydroélectricité à bas prix au Québec, mais aussi pour l'exportation en Europe ou ailleurs.

Réduire les émissions de GES:

Des avancées technologiques, notamment l'hybridation et l'utilisation accrue de camions hors norme pour le transport de bois, la récolte et la construction de chemin en forêt amènent graduellement une réduction des émissions liées à l'industrie au fur et à mesure de la modernisation du parc de machinerie et de l'évolution des technologies. Cette tendance est forte et devrait se poursuivre avec le maintien des coûts élevés du carburant. Cette tendance pourrait cependant être accentuée avec des programmes incitatifs pour le renouvellement de certains équipements.

Ces efforts vont cependant de pair avec la concentration des opérations forestières pour minimiser le déplacement de machineries dans la saison. Dans la même logique, la concentration des superficies sous aménagement intensif près des usines permettra une réduction plus importante des émissions, car ces dernières requièrent un retour plus fréquent sur les mêmes surfaces. Finalement, il ne faut pas négliger la distribution géographique du réseau des usines de première transformation sur le territoire qui ont le potentiel de diminuer les distances parcourues par les matières premières et la pression sur le réseau routier municipal et provincial.

La MRC recommande :

- De mettre en place les conditions nécessaires pour valoriser chaque mètre cube de bois non désiré ou sans preneur dans les chantiers de récolte, notamment par le développement de la filière du bois énergie.

Zonage forestier sur le territoire public

L'intensification de la production ligneuse doit se faire de pair avec le milieu municipal pour en augmenter l'acceptabilité, car elle devra se faire dans les territoires les plus près des usines. Non seulement par souci d'efficacité, mais aussi parce que les territoires situés proche des usines sont souvent déjà perturbés et sont donc moins propices pour des initiatives de conservation. Les approches d'intensification sont souvent mal perçues par la population, mais les bénéfices sur l'entretien du réseau routier devraient primer sur les préoccupations d'esthétisme ou de quiétude. De plus, ces territoires peuvent agir comme vitrine pour l'industrie forestière, pour autant que ces territoires soient gérés avec rigueur et avec une vision à long terme.

La MRC recommande :

- De réfléchir au déploiement de la planification forestière opérationnelle pour minimiser le déplacement des machineries dans la saison par une plus grande concentration des chantiers et en favorisant les zones d'intensification de la production ligneuse les plus rapprochées des usines de première transformation.

Planification liée au développement du réseau de chemins multiusages

Le nouveau régime forestier a produit une scission dans le rôle de l'industrie entre le territoire et les usines de transformation. Dans le régime précédent, les Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) désignaient un territoire d'appartenance pour l'approvisionnement d'une usine et amenaient des obligations en termes de l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux. Dans le nouveau régime forestier, les usines de transformations possèdent une garantie d'approvisionnement régionalisée qui correspond à une partie seulement de sa capacité de transformation et qui est rattachée à une région d'application plutôt qu'à un territoire spécifique. Évidemment la proximité de l'usine amène un avantage compétitif pour l'approvisionnement, mais le lien avec le territoire est désormais indirect.

Avec une part importante des volumes (environ 25 %) qui sont exploités via une mise aux enchères et le fait que les travaux sylvicoles non commerciaux sont entièrement contractés via une société indépendante (Rexforêt), l'industrie est de plus en plus portée à minimiser les investissements dans les chemins d'opération qui représentent l'un des coûts les plus importants de l'approvisionnement. On se retrouve alors avec une faible coordination entre la planification des travaux commerciaux et non commerciaux, de nombreux chemins devant souvent faire l'objet de nouveaux investissements dès l'été suivant les opérations de récolte par d'autres entrepreneurs. Chaque intervenant optimise les éléments sous son contrôle, mais, dans l'ensemble, les coûts associés au développement des chemins forestiers croissent sans cesse.

Entretien des chemins multiusages existants

Dès la fin de leur utilisation par l'industrie forestière, l'entretien des chemins multiusages devient à la charge des utilisateurs, souvent regroupés sous forme d'associations. Bien que certains programmes soient disponibles pour financer en partie l'entretien, la capacité des organisations à utiliser ces fonds est très variable. Les MRC sont souvent appelées à agir en tant que catalyseurs pour les associations de villégiatures puisqu'elles sont responsables de la gestion des baux de villégiature. La mise en place de plan de gestion des chemins multiusages impliquant tous les utilisateurs du territoire devrait être une priorité afin de pouvoir travailler en entretien préventif plutôt que de simplement répondre aux urgences comme c'est le cas actuellement. Ce plan de gestion devrait d'abord permettre de connaître l'ampleur de l'enjeu en identifiant et en caractérisant les chemins et traverses de cours d'eau existantes et ensuite permettre de prioriser les interventions sur le territoire selon les besoins et les moyens. Les MRC seraient un partenaire incontournable dans la mise en place de cette approche de gestion pour autant que les moyens financiers soient au rendez-vous.

La MRC recommande :

- D'assurer une intégration des besoins en chemins entre les différents acheteurs de bois et bénéficiaires de garanties d'approvisionnement, ainsi que les besoins liés aux travaux sylvicoles non commerciaux.
- De confier à des intervenants régionaux la réalisation d'un plan de gestion des chemins multiressources visant à pérenniser les infrastructures existantes en forêt publique et en minimiser les impacts environnementaux à long terme.
- Doter les régions d'un financement conséquent pour le maintien et/ou la fermeture des chemins multiusages en fonction des orientations contenues dans leur plan de gestion des chemins multiressources.

Planification des interventions et approvisionnement des bois

Processus de planification

Depuis l'entrée en vigueur du régime forestier en 2013, plusieurs difficultés liées à sa mise en œuvre ont été identifiées, particulièrement au niveau de la planification. Le processus de planification, responsabilité du MFFP, nuit grandement à l'efficacité, l'efficience et à la rentabilité des opérations tant au niveau de la récolte que des travaux sylvicoles non commerciaux. De plus, le secteur forestier a maintes fois interpellé la ministre afin d'obtenir une plus grande prévisibilité dans la planification forestière, tant pour les travaux sylvicoles que ceux de récolte, ainsi qu'une meilleure flexibilité dans les opérations et dans la gestion des approvisionnements.

Il est impératif de s'assurer que les décideurs gèrent le territoire sur une base plus régionale et à une échelle humaine. En plus de favoriser un climat de confiance entre les parties prenantes, d'importants gains économiques seraient réalisés par le déploiement d'un aménagement des ressources adapté à la spécificité du milieu, efficient, flexible et orienté vers les

résultats. Une appartenance forte au territoire est un gage de durabilité, puisque les acteurs opteront pour des choix qui consolideront l'avenir, tout en procurant des bénéfices à court terme.

En ce sens, la MRC est d'avis que le MRNF devrait porter attention aux démarches de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec qui mettent de l'avant le concept d'aménagiste désigné du territoire qui rejoint une bonne partie des demandes de régionalisation des responsabilités de planification mises de l'avant par les MRC de la région. Ce concept serait une excellente opportunité de rapprocher le niveau décisionnel des utilisateurs du territoire, favorisant ainsi l'appartenance au territoire et surtout l'acceptabilité sociale des décisions d'aménagement.

Format et contenu des plans d'aménagement forestier

Bien que leur contenu demeure très technique, les différents plans d'aménagement intégrés (tactique et opérationnel), demeurent des outils fonctionnels pour la planification forestière dans le cadre du présent régime forestier. Un effort de simplification significatif a été fait pour la version 2023-2028 de la planification tactique afin de produire des documents régionaux de planification, évitant ainsi une répétition inutile d'analyses d'enjeux régionaux et provinciaux. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est impliquée sur les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire depuis leur mise en place. Les grandes ambitions des premières années ont laissé place à un recadrage du mandat des tables et, bien que les discussions demeurent pertinentes pour la compréhension des parties prenantes, il faut admettre que le niveau d'influence sur la planification forestière de ces tables est extrêmement limité. D'ailleurs, les organisations municipales prennent la peine d'émettre des commentaires dans les consultations publiques sur les plans opérationnels pour s'assurer d'être entendues alors même qu'ils sont représentés à la TLGIRT.

Les consultations publiques ont gagné en efficacité depuis la mise en place de portails cartographiques qui permettent une diffusion de l'information plus efficace auprès des groupes intéressés. Là où le bât blesse, c'est que la quantité de superficies consultées et consultées antérieurement excèdent l'entendement. En effet, il n'est pas rare de voir 50, 60 voire 70 % de la superficie d'un territoire identifiée pour la consultation d'une forme ou l'autre de travaux. Comment espérer que les gens puissent s'y retrouver et surtout puissent avoir une quelconque compréhension des travaux à venir sur le territoire. La publication de la PRAN est déjà beaucoup plus facile à suivre, mais cette dernière n'est pas faite pour un objectif de consultation, mais d'information. Le public est porté à réagir tard dans le processus en partie à cause de cette approche trop diffuse de la planification.

La MRC recommande :

- D'accroître le niveau d'implication des instances régionales dans les orientations d'aménagement forestier.
- De simplifier les cartes de consultation publique pour mieux refléter les travaux à venir sur le territoire lors des consultations publiques.

Conclusion

L'actuel régime forestier a été mis en place par le gouvernement du Québec en voulant répondre à des inquiétudes de la population concernant la saine gestion de la ressource forestière. De nombreuses avancées ont d'ailleurs été réalisées, particulièrement avec la mise en place du Règlement sur l'aménagement durable des forêts et l'obligation que les travaux soient effectués par des entreprises répondant à des normes de certification environnementale. Bien que ces avancées soient venues avec un coût qui s'est répercuté sur le coût d'approvisionnement, elles ont répondu à des besoins clairement émis par la population. Cependant, force est d'admettre que l'acceptabilité sociale liée aux opérations forestières et les retombées économiques locales procurées par cette industrie n'ont jamais été aussi précaires. La centralisation des décisions et la spécialisation des différents intervenants a créé des silos de plus en plus étanches autant dans l'industrie, les organismes d'état et à l'intérieur même du MRNF. Ce phénomène empêche la mise en place d'une vision englobante et à long terme pour l'aménagement forestier, un pilier historique pour le développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.